



## Communiqué National

### Déclaration Liminaire du CTSPIP du 30 Novembre 2021

Monsieur le Président,

La pré-campagne électorale lancée depuis plusieurs semaines nous apporte, comme toujours, son lot de discours sécuritaires. C'est dans ce contexte que les auditions auprès du Parlement se multiplient avec une même ligne rouge : les dysfonctionnements de la Justice et de l'administration pénitentiaire. Le SNEPAP-FSU en désaccord avec l'idée d'en faire porter l'unique responsabilité à l'institution judiciaire porte une vision rénovée de la Justice pénale tout comme il l'a fait au travers de sa contribution aux États Généraux de la Justice.

Cette rénovation ne pourra se faire sans un travail d'ampleur du ministère de la Justice sur sa politique en matière de ressources humaines. L'attractivité des métiers ne peut se limiter à des questions indiciaries et indemnitaires aussi importantes soient-elles. Les sollicitations de plus en plus nombreuses que nous recevons concernant les demandes de détachement ou de disponibilité, l'épuisement professionnel que nous constatons chez bon nombre de nos collègues tous corps confondus, nous démontrent que la qualité de vie au travail devrait être un sujet de préoccupation de notre Ministère. Nous ne pouvons que constater que cette dégradation s'est accélérée avec la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique et sa prétendue modernisation du dialogue social. De dialogue au sein de ce ministère, il n'y en a plus. Les organisations syndicales, élues par les personnels, représentatives et légitimes, ne sont plus conviées qu'à des présentations ou informations de textes à valider.

Au sein de votre administration, Monsieur le Président, le dialogue social n'est pas aussi nourri que nous l'appelions de nos vœux dans notre déclaration liminaire du 31 août 2021. Les réunions se succèdent sans que les organisations syndicales ne soient informées de l'ensemble des projets en cours et à venir, ni du calendrier de mise en œuvre de ceux-ci.

Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

12-14 rue Charles FOURIER - 75013 PARIS

Tel: 07.69.17.78.42 — 07.83.93.41.44

Messagerie : [snepap@fsu.fr](mailto:snepap@fsu.fr) - Site Internet : <http://snepap.fsu.fr> - Snpap-Fsu sur





## Communiqué National

Le SNEPAP-FSU attend de la direction de l'administration pénitentiaire qu'elle associe les organisations syndicales à la genèse d'un projet, que la distinction soit faite dès ce jour entre ce qui pourra relever de la négociation, de la concertation ou de l'information (étant entendu que cette dernière option doit rester exceptionnelle et juridiquement justifiée), que l'ensemble des travaux se déroulent à l'appui d'un calendrier détaillé et communiqué bien en amont.

Malheureusement, l'examen pour avis du « Décret relatif aux mesures de surveillances applicables lors de leur libération aux auteurs d'infractions commises au sein du couple » ajouté en dernière minute sans information préalable des organisations syndicales ne va pas dans ce sens. Les simples échanges à l'occasion d'une réunion sur le suivi des recommandations de l'inspection sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales, ne peuvent être qualifiés d'un dialogue social nourri et construit.

Nous déplorons également que les doctrines SAS et module respect, bien que présentées en réunions de travail, soient inscrites au CTSPIP après leur passage au CTAP. Dans ce contexte, nous doutons que ces textes puissent faire l'objet d'amendements par les organisations syndicales représentatives des personnels exerçant en SPIP.

Malgré tout, le SNEPAP-FSU est déterminé à porter les intérêts de tous les agents et de leurs missions lors de cette instance comme dans nos réunions de travail et, ne cessera de vous inviter à un dialogue social de qualité.

*Paris, le 30 novembre 2021*

**Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire**

12-14 rue Charles FOURIER - 75013 PARIS

Tel: 07.69.17.78.42 — 07.83.93.41.44

Messagerie : [snepap@fsu.fr](mailto:snepap@fsu.fr) - Site Internet : <http://snepap.fsu.fr> - Snpap-Fsu sur

